

Contribution de la Société Civile Environnementale Méditerranéenne sur les changements climatiques,

adressée aux fora régionaux, aux négociateurs dans le cadre de COP 15 (Conférence de Copenhague, 2009) et aux preneurs de décisions à tous les niveaux

Tous les scénarios des changements climatiques prévoient que la Méditerranée sera l'une des régions les plus durement touchées par ce phénomène, avec une augmentation de l'intensité et de la fréquence des inondations, et particulièrement des sécheresses et de leur répercussions négatives sur la qualité de vie et sur les ressources naturelles.

Des représentants **de la société civile méditerranéenne, opérant dans les domaines de l'environnement et du développement durable**, réunis au Caire le 1er Novembre 2009¹, proposent des approches et des mesures appropriées pour faire face à la question des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les mesures relatives à l'adaptation, et dans une certaine mesure, les actions à mener pour atténuer les impacts des changements climatiques dans la région méditerranéenne.

Les mesures proposées pour les domaines mentionnés ci-dessous, devraient être appliquées sur la base du principe de responsabilité commune mais différenciée et complétées par la **bonne gouvernance**, en tant que composante horizontale, la **sensibilisation adéquate, l'information et le renforcement des capacités, l'éducation pour le développement durable, la participation significative du public, l'implication des parties prenantes** et l'utilisation des **instruments financiers**. En outre, la mise en place des institutions efficaces et le renforcement du **cadre réglementaire** approprié devraient être pris en compte selon une **approche holistique** et cela, pour faire face aux risques climatiques émergents. La capacité d'adaptation des individus, des communautés et des autorités devrait être renforcée. De plus, les schémas actuels de production et de consommation et leurs tendances devraient être inversés.

i) les ressources en eau

- a. Intégrer des mesures d'adaptation dans le processus de planification et dans les politiques nationales de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
- b. Promouvoir l'efficacité de l'eau et la gestion de la demande à travers, entre autres, des techniques d'irrigation durable, économie d'eau dans l'agriculture et dans l'industrie, politiques de tarification de l'eau socialement sensibles pour les ménages et rationalisation des ressources d'eau virtuelle.
- c. Développer les ressources en eau non conventionnelles pour répondre à la demande accrue: la collection des eaux de pluie, la rétention d'eau, le traitement approprié et la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture, en tant que ressource d'eau «régénérée», le dessalement par le recours aux énergies renouvelables et la recharge des eaux souterraines. Les mécanismes traditionnels de collecte et distribution de l'eau devraient également être réintroduits.

ii) la protection civile des phénomènes météorologiques extrêmes

- a. Développer des systèmes d'alerte précoce pour affronter les phénomènes météorologiques extrêmes (chaleur, vagues de froid, inondations, sécheresses, incendies de forêts) en plus de la coopération régionale dans ce domaine.
- b. Promouvoir la connaissance et les bonnes pratiques au niveau communautaire et individuel.
- c. Promouvoir la recherche et renforcer les systèmes d'information sur les changements climatiques en créant des mécanismes coordonnés, transversaux et inter-sectoriels.
- d. Sensibiliser le public aux impacts des changements climatiques, notamment les incidences sur la santé humaine.

¹ Dialogue de la Société Civile sur les processus Méditerranéens (Réunion Ministérielle de l'Environnement, UpM – COP 15 sur les Changements Climatiques à Copenhague - Stratégie de long terme sur l'eau en Méditerranée) invité par le MIO-ECSDE et co-organisé par MIO-ECSDE, GWP-Med et RAED, avec le soutien de la Commission Européenne et de la Présidence Suédoise de l'UE. Plus de 120 ONG, députés et journalistes de la plupart des pays méditerranéens ont participé à l'événement et adopté ce texte.

- e. Décourager la nouvelle construction des établissements humains, logements et infrastructures dans les zones exposées aux risques des inondations et du glissement de terrain.
- f. Développer des systèmes de protection contre les inondations en amont et intensifier les systèmes de protection contre l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières.
- g. Déployer davantage d'efforts pour mieux apprécier les inter- relations entre les changements climatiques, les phénomènes extrêmes et la migration et pour y remédier efficacement par le biais de mesures en faveur des droits humains des personnes fuyant la détérioration de l'environnement.

iii) Écosystèmes

- a. Protéger les écosystèmes importants, comme les zones humides, de la surexploitation de l'eau, notamment pendant les périodes de sécheresse, en veillant à assurer leur approvisionnement en eau suffisant afin de permettre leur fonctionnement écologique.
- b. Conserver les systèmes des zones humides (par exemple les plaines d'inondation, les deltas des rivières) qui servent comme des zones-tampon, utiles pour la protection contre les inondations.
- c. Protéger les forêts et les zones couvertes de maquis contre le surpâturage et les risques d'incendie (à travers le suivi et l'intervention précoce).
- d. Promouvoir la protection du sol comme un écosystème complexe et crucial qui, lorsqu'il est en bonne santé, peut contribuer efficacement à la réglementation des changements climatiques.
- e. Calculer et intégrer l'évaluation des services des écosystèmes en tant que partie intégrante de la GIRE, des stratégies d'adaptation et de développement durable.
- f. Protéger la biodiversité marine contre les conséquences des changements climatiques et de l'acidification résultante des mers avec ses effets négatifs sur le milieu marin. La création d'aires marines protégées serait à cet effet une action essentielle.

iv) Agriculture / Foresterie / utilisation des terres / zones côtières

- a. Encourager l'utilisation de cultures résistantes à la sécheresse dans les zones arides.
- b. Promouvoir des techniques d'irrigation efficaces.
- c. Maintenir ou réintroduire la réhabilitation des sols et les techniques de récupération de l'eau.
- d. Protéger les terres arables dans les zones côtières contre l'intrusion d'eau salée, en évitant la surexploitation des eaux souterraines et en développant de bonnes pratiques d'alimentation des eaux souterraines, et des barrières à l'intrusion d'eau salée, si possible.
- e. Protéger les forêts contre les incendies au moyen de la sensibilisation accrue du citoyen, le suivi et la mise en place des infrastructures appropriées pour retenir l'eau afin de prévenir l'érosion des sols, les risques d'inondations, le glissements des terrains, la désertification et un réchauffement accru.
- f. Éviter le développement d'établissements humains, d'infrastructures (industrie) et d'activités humaines dans les zones menacées par la montée des niveaux des océans durant les 20-30 prochaines années.

v) l'énergie / l'industrie / le transport

- a. Promouvoir l'architecture bio-climatique pour faire face à la variabilité de la température accrue et éviter le réchauffement supplémentaire (les techniques de refroidissement et de chauffage passifs, réfection des bâtiments).
- b. Encourager les techniques et mesures d'économie d'énergie, *inter alia* par le biais des politiques adéquates des prix (dans les usages de ménage, de l'industrie, du transports, etc).
- c. Favoriser le développement de sources d'énergie renouvelables: solaire (photovoltaïque, thermique), éolienne, géothermique.
- d. Envisager l'utilisation de petits systèmes hydroélectriques de telle manière qu'ils peuvent être combinés aux fins du stockage d'eau, de la protection contre les inondations et de la prévention contre les effets secondaires et indésirables, nuisibles pour les écosystèmes.

vi) Tourisme

- a. Promouvoir des mesures efficaces d'utilisation de l'eau ainsi que les ressources non conventionnelles (comme la réutilisation des eaux usées dans le secteur du tourisme).
- b. Éviter l'usage intensif de l'eau dans les activités touristiques, particulièrement dans les zones arides (ex complexes de golf).

- c. Promouvoir des activités touristiques alternatives et durables durant les saisons moins caractérisées par la sécheresse et les vagues de chaleur.

vii) Financement

- a. Assurer des fonds supplémentaires, coordonnés et accessibles ainsi que des mécanismes de financement transparentes et efficaces particulièrement pour les communautés et les pays moins développés et plus vulnérables.
- b. Ces fonds doivent être convenablement mélangés afin d'aborder correctement les mesures nécessaires (% du PIB, subventions, prêts, etc).
- c. La contribution du FEM aux activités d'adaptation aux changements climatiques devrait être augmentée, et le Fonds d'Adaptation devrait inclure les pays du Nord de l'Afrique.